

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 V.201 Vœu relatif à l'accueil et l'intégration des réfugiés à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu relatif à l'accueil des réfugiés en France déposé par les élu-es du groupe écologiste de Paris et le vœu relatif à la prise en charge des réfugiés des élu-es du groupe communiste-Front de Gauche ;

Considérant le plan de Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés lancé en octobre 2015 par la Ville de Paris ;

Considérant la forte mobilisation des Parisien.ne.s pour l'accueil et l'intégration des réfugiés dans notre ville ;

Considérant l'ouverture le 10 novembre dernier du centre humanitaire Paris-nord dans le 18^e arrondissement ayant permis à ce jour la prise en charge de 12 400 métrages et l'orientation des publics vulnérables vers des dispositifs adaptés au fur et à mesure de leurs arrivées ;

Considérant l'attention soutenue portée par la Ville de Paris aux familles et aux femmes seules et couples, qui s'est notamment traduite par l'ouverture du centre Humanitaire de Paris-Ivry en janvier 2017 ;

Considérant la forte mobilisation de Paris pour contribuer à l'effort de créations de places d'hébergement, bien que la répartition francilienne de ces dernières fassent l'objet d'une forte concentration au sein de la capitale ;

Considérant l'augmentation nette du nombre d'arrivées de migrants à Paris depuis le début du printemps, et plus particulièrement depuis le début du mois de juin ;

Considérant que malgré la mobilisation de moyens substantiels, les dispositifs mis en place par l'Etat ne permettent pas de répondre aux besoins de l'ensemble des personnes venues chercher refuge à Paris, entraînant la reconstitution de campements conséquents notamment autour de la porte de la Chapelle et du boulevard de la Villette, plus de 1 000 personnes ayant été recensées aux abords du centre ;

Considérant l'action des maraudes pour prévenir la constitution de ces derniers en orientant les personnes vers des solutions d'hébergement ;

Considérant que l'insuffisante fluidité du dispositif génère des tensions qui se manifestent sous différents formes telles que l'installation dans des conditions indignes des personnes dans l'espace public, certains pouvant se mettre en danger en s'installant notamment à proximité des travaux du tramway, des phénomènes de violences et la dégradation des conditions sanitaires ;

Considérant que la dégradation de la situation est préoccupante tant pour les personnes installées sur l'espace public elles-mêmes que pour les riverains qui interpellent régulièrement les pouvoirs publics ;

Considérant dans ces conditions que la priorité doit être donnée à l'accroissement en nombre suffisant des orientations en centres d'hébergement ;

Considérant que la Président de la République, dans son discours de réception à l'Hôtel de Ville le 14 mai dernier a salué l'engagement de la Ville et a souligné l'importance « d'une réponse humaine et digne » ;

Considérant que la Maire de Paris a interpellé le 16 juin dernier le Gouvernement sur la saturation du dispositif d'accueil parisien cet été si la fluidité du dispositif n'était pas garantie et que de nouvelles places en centres d'hébergement n'étaient pas créées urgemment ;

Considérant que la Ville de Paris, en réponse à la situation d'urgence, a installé des points d'eau et des toilettes autour du centre humanitaire Paris-Nord ;

Aussi, sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris interpelle l'Etat pour demander une opération de mise à l'abri de l'ensemble des personnes installées aux abords du centre humanitaire dans les prochains jours, et une augmentation du rythme des orientations vers le dispositif national d'asile afin de garantir la fluidité et la viabilité du centre humanitaire de premier accueil ;
- Que la Ville de Paris interpelle l'Etat sur la création de nouveaux centres de premier accueil en France, en particulier dans les métropoles situées le long des routes migratoires, et l'instauration d'une clé de répartition des demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire national afin de garantir un accueil de qualité à tous et assurer une mobilisation équitable de tous les territoires ;
- Que la Ville de Paris renforce, pour anticiper la période estivale, l'activité des maraudes afin de repérer et d'orienter les personnes les plus vulnérables vers les dispositifs adaptés, et s'assure que l'accès à l'aide alimentaire, aux services de soin et d'hygiène soit maintenu tout au long de l'été ;
- Que la Ville de Paris tienne informés les élus des groupes politiques du Conseil de Paris des réponses qui pourront être apportées par l'Etat et des moyens exceptionnels qui pourraient mobilisés en urgence en cas de crise humanitaire cet été.